

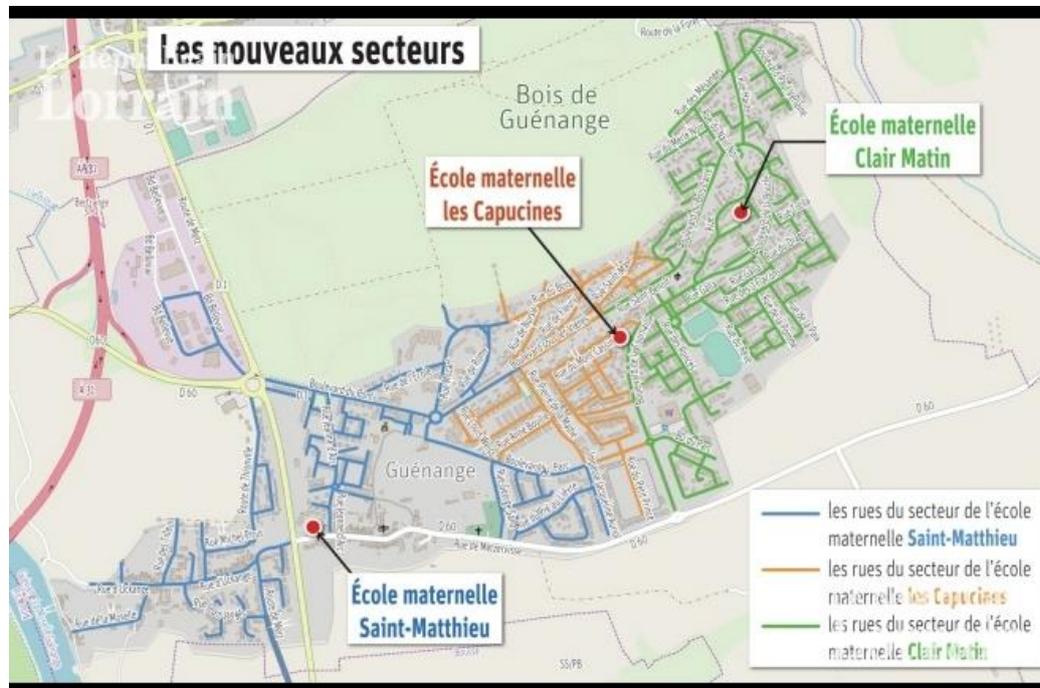
Guénange

Attention, nouvelle carte scolaire

La municipalité propose un nouveau découpage des quartiers afin d'équilibrer les effectifs dans les écoles maternelles. Par contre, la carte scolaire des écoles élémentaires ne change pas.

Vu 97 fois

Le 13/04/2018 à 09:02



Le contexte

Guénange est une ville aux multiples visages. D'un côté les anciens quartiers sidérurgiques où l'on voit davantage de têtes grises que de trentenaires. De l'autre, des nouveaux lotissements qui ont poussé sur la partie nord-est de la commune, avec leurs cortèges de jeunes couples et d'enfants en bas âge ou à naître. Au milieu, un cœur de ville où les maisons sortent de terre les unes à la suite des autres, ce qui augure d'un apport de population jeune dans quelques mois.

La conséquence

Au final, l'urbanisation de la commune crée une fracture démographique saillante d'un quartier à l'autre. Et donc « un déséquilibre total des effectifs des écoles maternelles pour la prochaine rentrée », assure l'adjointe aux affaires scolaires, Elvire Villarubia.

« Si nous nous en étions tenus à la carte scolaire ancienne version, on s'acheminait vers 47 petits bouts à la maternelle Capucine, 15 à Clair matin et 31 à Saint-Mathieu. Intenable ». La municipalité a donc procédé à un nouveau découpage.

Le redécoupage

Le changement le plus important apparaît dans le secteur de la ville nouvelle. Logique. Globalement, toutes les rues au-delà du boulevard de la Tournaille sont rattachées à Clair matin. La maternelle Capucine inscrira les bambins du Mont Cassin et des lotissements Eole et Saint-Antoine.

D'autres paramètres ont été pris en compte, comme les dérogations pour regroupement de fratries par exemple. « Il a également fallu garder en tête la carte scolaire de l'élémentaire, qui elle ne change pas », indique l'adjointe.

« L'objectif, c'était de parvenir à environ trente élèves par école. On y sera ».

15 minutes de battement

Point de détail, qui n'en est pas un : un accord entre les écoles maternelles et élémentaires prévoit des horaires de classes distincts de 15 minutes.

« Ce temps de battement permet aux parents qui ont des enfants scolarisés dans les deux niveaux d'amener leurs enfants tranquillement ».

Cette disposition était déjà en vigueur mais il est aujourd'hui important de le rappeler.